

ARMES À LÉTALITÉ RÉDUITE

Les projectiles à impact cinétique

De quoi s'agit-il et dans quelles conditions peuvent-ils être utilisés légalement ?

Les projectiles à impact cinétique (plus connus sous le nom de balles en caoutchouc ou en plastique) sont des armes à létalité réduite dont l'usage doit être strictement limité à des situations de troubles violents faisant courir à des personnes le risque d'être blessées. Ils permettent à la police d'intervenir à distance.

FONCTIONNEMENT DES PROJECTILES À IMPACT CINÉTIQUE

- Il s'agit de projectiles à impact contondant censés être tirés sur une personne à une certaine distance. Généralement en caoutchouc ou en plastique, ils peuvent être fabriqués dans d'autres matériaux, y compris sous forme de sachets en tissu lestés de plombs ou de balles en plastique (que l'on appelle « *bean-bags* »).
- On considère généralement qu'ils sont « à létalité réduite », car ils sont moins rapides et leur surface/zone d'impact est plus étendue.
- Ils sont parfois équipés d'un embout conçu pour se désagréger au moment de l'impact, et peuvent contenir des substances supplémentaires, par exemple de la peinture, de la poudre CS ou du PAVA.
- Certains modèles libèrent plusieurs projectiles en même temps. Ils peuvent être tirés avec des lanceurs de différents types et tailles, notamment des fusils.

EFFETS ET RISQUES

Effets légitimes

- ✓ Légères contusions.
- ✓ Douleur due à l'impact.

Effets injustifiés et risques

- ✗ Ils peuvent provoquer de graves blessures, voire la mort.
- ✗ Plus la puissance de feu du lanceur est importante, plus le risque est élevé. Le risque augmente également lorsque les projectiles sont tirés à courte distance ou touchent une personne sur des zones sensibles du corps, à savoir la tête, les yeux, le cou, la poitrine ou l'abdomen.
- ✗ Les graves blessures causées peuvent être les suivantes : pénétration de la peau, lacérations, fractures, commotions cérébrales, blessures à la tête (fractures du crâne ou lésions cérébrales par exemple), lésions d'organes internes, lésions oculaires ou perte de la vue.
- ✗ Dans certains cas, des projectiles à impact cinétique ont entraîné la mort, par exemple à la suite d'hémorragies internes, de traumatismes thoraciques ou de lésions cérébrales après pénétration dans l'œil.

QUAND LES PROJECTILES À IMPACT CINÉTIQUE PEUVENT-ILS ÊTRE UTILISÉS DE MANIÈRE LÉGALE ?

SEUIL ET OBJECTIFS

- ✓ Contre une personne se livrant à un acte de violence contre autrui susceptible de causer des dommages considérables.
- ✓ Pour mettre un terme à un comportement violent en infligeant une douleur à la personne, mais sans intention de la blesser gravement.
- ✓ Lorsque d'autres méthodes ne sont pas envisageables, car elles nécessitent de se trouver à proximité immédiate de la personne violente (techniques à mains nues ou usage de matraques, par exemple) ou parce qu'elles ne seraient pas nécessaires ou proportionnées (pistolets à impulsion électrique ou armes à feu).
- ✓ Chaque décharge doit être justifiée en tant que telle, de manière à déterminer si elle répond aux critères de nécessité et de proportionnalité.

UTILISATIONS INTERDITES

- ✗ Lorsqu'une personne n'oppose qu'une résistance passive ou ne représente pas de grave menace pour autrui.
- ✗ Lorsque la personne a déjà été maîtrisée.
- ✗ À titre de punition.

QUAND LES PROJECTILES À IMPACT CINÉTIQUE PEUVENT-ILS ÊTRE UTILISÉS DE MANIÈRE LÉGALE ?

À faire

- ✓ Après un avertissement, en laissant suffisamment de temps aux personnes pour obtempérer.
- ✓ Viser le bas de l'abdomen ou les jambes de manière à éviter toute blessure plus grave telle qu'une blessure à l'œil.
- ✓ Toute utilisation de l'arme doit cesser dès que la personne ne se livre plus à la violence.

À ne pas faire

- Toute utilisation augmentant le risque de toucher une zone sensible du corps ou une personne ne représentant pas de menace, notamment :
- ✗ tir en ricochet (tirer au sol pour que le projectile rebondisse) ;
 - ✗ tir aléatoire en direction d'une foule ;
 - ✗ tir dans une situation particulièrement instable, qui ne permet pas de cibler une personne se livrant à de graves violences.

ARMES À INTERDIRE

Tous les projectiles qui sont imprécis par nature ou qui comportent un risque incontrôlable de grave blessure :

- ✗ projectiles multiples ;
- ✗ projectiles imprécis par nature ;
- ✗ balles métalliques recouvertes de caoutchouc.

PROJECTILES À IMPACT CINÉTIQUE ET MANIFESTATIONS



Les rassemblements pacifiques doivent être facilités. Seul un nombre très limité de responsables de l'application des lois – spécifiquement formés et déployés à cet effet – doivent être équipés de telles armes, afin qu'il n'en soit fait usage que dans les circonstances exceptionnelles décrites plus haut, de manière strictement contrôlée et sous la supervision effective de la hiérarchie. La police ne doit faire usage de projectiles à impact cinétique que dans des situations de troubles violents faisant courir à des personnes le risque d'être blessées.

La police doit toujours :

- ✓ prendre soin de cibler la personne se livrant à un acte de violence contre autrui ;
- ✓ viser les parties inférieures du corps de cette personne ;
- ✓ tirer à la distance appropriée telle qu'indiquée par le fabricant et approuvée par la hiérarchie de l'organe chargé de l'application de la loi à l'issue d'une évaluation indépendante.

La police ne doit en aucun cas :

- ✗ faire usage de projectiles à impact cinétique contre des personnes dont les actes de violence visent uniquement des biens, ou qui ne font preuve d'aucune violence, se contentant d'ignorer les ordres ;
- ✗ utiliser des projectiles à impact cinétique comme moyen de dispersion ;
- ✗ tirer des projectiles à impact cinétique de manière aléatoire en direction d'une foule ;
- ✗ tirer intentionnellement des projectiles à impact cinétique sur le sol pour les faire rebondir (tir en ricochet) avant qu'ils atteignent la cible ;
- ✗ tirer des projectiles à impact cinétique depuis un emplacement surélevé (risque élevé de percuter la tête).

PROJECTILES À IMPACT CINÉTIQUE ET ENFANTS



Le recours à toute arme contre des enfants doit être évité !

Les enfants sont plus susceptibles de subir des blessures et des préjudices importants étant donné que leur masse musculaire est moins développée, qu'ils ressentent plus vivement la douleur et qu'ils sont davantage exposés au risque de traumatisme psychologique. En outre, ils représentent rarement une menace justifiant l'utilisation de projectiles à impact cinétique. Les précautions particulières s'appliquant aux enfants doivent figurer dans les instructions, par exemple le risque accru de toucher la tête, en raison de leur plus petite taille.

INSTRUCTIONS ET FORMATION



Les autorités doivent fournir des règles, instructions et formations claires indiquant comment utiliser correctement les projectiles à impact cinétique. Ceux-ci doivent être placés à un niveau élevé de l'échelle de l'usage de la force, juste en-dessous du recours aux armes à feu (létales). Ils ne doivent être déployés que dans des circonstances exceptionnelles et particulièrement graves pouvant justifier les risques considérables propres à ce type d'armes, en réponse à un besoin opérationnel légitime clairement établi, conforme au droit international relatif aux droits humains et aux normes connexes en matière d'usage de la force. Tirer de manière aléatoire en direction d'une foule doit être interdit, tout comme l'usage des projectiles à impact cinétique à des fins de dispersion.

- ✓ Comme toute arme, les projectiles à impact cinétique doivent être soumis à des tests rigoureux et indépendants permettant de garantir une utilisation sûre et appropriée, dans le respect des lois et des normes relatives aux droits humains. Un projectile à impact cinétique comportant un risque important de provoquer des lésions ou des préjudices excessifs ou non justifiés ne doit pas être utilisé, en particulier si son impact est trop important et/ou s'il s'agit d'un projectile imprécis par nature. Pour être conformes aux normes internationales, les projectiles doivent pouvoir atteindre une personne dans un diamètre de 10 cm autour du point visé lorsqu'ils sont tirés dès la distance prévue.
- ✓ Les responsables de l'application des lois doivent suivre une formation approfondie pour savoir estimer la bonne distance de tir et viser correctement, même dans des situations stressantes et instables.
- ✓ Seuls les agents de police qualifiés, formés par des formateurs policiers certifiés et indépendants, et pas uniquement par le fabricant de l'arme, doivent être autorisés à être munis de projectiles à impact cinétique.
- ✓ La police doit adresser oralement aux personnes un avertissement clair dans un objectif d'apaisement, en leur laissant un délai amplement suffisant pour obtempérer.
- ✓ Chaque tir de projectile à impact cinétique doit être signalé et les responsables de l'application des lois doivent être tenus de rendre compte de chaque usage illégal.

POUR EN SAVOIR PLUS



- [Position](#) d'Amnesty International sur les projectiles à impact cinétique et [résumé](#).
- Rapport d'Amnesty International, « [Mon œil a explosé](#) ». [L'utilisation abusive des projectiles à impact cinétique dans le monde](#).
- Amnesty International, [L'usage de la force. Lignes directrices pour la mise en œuvre des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#) et [Version courte](#).
- [Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#).
- Amnesty International, site Web de ressources [Police and Human Rights](#).

